

COMMUNIQUÉ

L'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, de BANK OF AFRICA, s'est valablement tenue, le jeudi 25 juin 2026 à 11 heures, au Siège Social –140, avenue Hassan II Casablanca, sur convocation du Conseil d'Administration présidé par M. Othman Benjelloun. De même, les actionnaires de la Banque ont pu assister à l'Assemblée Générale par voie de visioconférence. Ainsi, les Actionnaires présents et représentés, et ceux ayant voté par formulaire de vote par correspondance, détenaient un total de 179 571 041 actions, représentant 81,5% du capital social et des droits de vote de la Banque.

L'Assemblée Générale Mixte, a adopté l'ensemble des 11 résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et les 4 résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire, portant notamment sur la distribution d'un dividende brut de 5 DH par action, le renouvellement de mandat d'administrateur de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, les démissions de mandats d'Administrateur de *British International Investment* et de M. Abdelwahab Bensouda outre la ratification de la cooptation de M. Hicham El Amrani en tant qu'Administrateur *Intuitu Personae* en remplacement de M. Abdelwahab Bensouda, pour la durée restante de son mandat. S'agissant de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires ont autorisé une augmentation du capital social par incorporation des réserves de 51 228 340 dirhams donnant lieu à une distribution d'actions gratuites.

Les états comptables publiés, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale, dans les journaux d'annonces légales *Le Matin* et *La Nouvelle Tribune*, ont été approuvés par l'Assemblée Générale et n'ont subi aucun changement. Le détail des votes est disponible sur le site de la Banque www.ir-bankofafrica.ma

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 27 mars 2026 a pris acte du départ à la retraite de M. Mounir Chraïbi et de la démission de son mandat social de Directeur Général Délégué à compter du 31 mars 2026.

BANK OF AFRICA

Société Anonyme au Capital social de 2.202.818.810 de Dirhams - Siège social : 140, avenue Hassan II.
Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements
n° 2348-94 du 23 août 1994 – RC Casablanca : 27129